

Catégorie B

CAPN n°6 contrôleurs du 15 février 2017

Répartition des réductions d'ancienneté au titre de 2016 (gestion 2015)

(Les B...ouvrent le bal, les autres catégories suivront)

Alors que nous siégeons dans cette CAP, dans les départements les premières convocations pour les entretiens d'évaluation professionnelle arrivaient sur les bureaux des agents.

L'administration le dit et le redit, cette année rien d'important n'a changé !! L'entretien pour les B se déroulera « selon les procédures habituelles » sauf qu'aucune réduction d'ancienneté ne sera attribuée. Nous serons tous à la valeur de référence statutaire(REF).

Pour **F.O.-DGFIP** c'est plutôt

Réductions Enterrées sans Fanfare

Les élus **F.O.-DGFIP** de la catégorie B ont dénoncé la disparition des réductions d'ancienneté et la mise en place d'une cadence unique d'avancement d'échelon.

Cerise sur cet indigeste gâteau, le bilan 2016 fait apparaître un solde de 485 mois non distribués par les départements à l'issue des CAP locales. Au prétexte que l'application EDEN ne peut faire remonter ces mois en cours de gestion, ces bonifications qui correspondent à une reconnaissance financière des efforts des agents, sont définitivement perdus...

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, les agents les verront peut-être réapparaître sous forme de voiture de fonction ou de papier hygiénique.

**Pour F.O.-DGFIP, l'administration a tout simplement floué les agents,
c'est inacceptable !!!**

Bilan chiffré de l'évaluation 2016 (gestion 2015)

Grade	Nbre agents évalués	Recours AH	Recours CAPL	Recours CAPN
CP	18 631	487	329	104
C 1	8 464	276	195	53
C2	12 797	423	286	70
Total	39 892	1 186	810	227

Soit 227 recours examinés en CAPN contre 219 en 2015.

La dotation 2016 s'élevait à 34 594 mois.

Contrairement aux pratiques locales, l'ensemble de la réserve nationale a été distribué.

En conclusion nous avons enterré un système vicié, dans lequel la reconnaissance des agents était variable selon la filière, la mobilité, la volonté de promotion, la mission exercée, voire le chef de service.

Aujourd'hui, rien de concret ne nous a été présenté pour remplacer ce système. Nous espérons simplement que les revendications exposées dans la liminaire seront prises en compte.

Face :

- à l'absence de réponse quant au futur système de notation,
- à l'envol de 485 mois dus aux agents,
- à la volonté de nous imposer un règlement intérieur non amendable,

les élus **F.O.-DGFIP** ont décidé de quitter la séance.

Ci-dessous la déclaration liminaire

La délégation F.O.-DGFIP

Sylvie SERRE – Pascaline KERHOAS – Michelle BOUVIER
Florence ALVINERIE – Philippe CANÉ – Marc GEORGES



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Face aux multiples attaques dont la Fonction Publique fait l'objet, **F.O.-DGFIP**, rappelle que le statut général et les statuts particuliers sont plus que jamais les garants de l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire. Le Service Public constitue le rempart des plus faibles et ne saurait être évalué à l'aune de son seul coût pour la collectivité.

Ce Service Public, que de nombreux pays nous envient, est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas et c'est pour cela qu'il est primordial de le préserver.

En ce qui concerne notre administration l'inquiétude est croissante.

Au nom de l'exemplarité, la Direction Générale des Finances Publiques poursuit son travail de destruction méthodique du réseau et d'abandon programmé de missions en accélérant les fusions, restructurations, fermetures et suppressions de sites et de postes. Ainsi sur les 5 dernières années, plus de 600 unités de proximité auront été rayées de la carte, sous prétexte qu'elles n'atteignaient pas la taille critique.

Quant au dialogue social, le Directeur Général a décidé de mener une attaque sans précédent en revisitant les règles de fonctionnement des instances paritaires en cours de mandature. Ces règles avaient été négociées et actées lors de la fusion.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAP :

- Sur l'approbation du nouveau règlement intérieur :

Nous attendons toujours la réponse du Directeur Général à nos observations formulées le 27 janvier 2017.

F.O.-DGFIP ne peut accepter la réduction draconienne de la durée de préparation des CAPN. Cette décision conduira nécessairement à des dysfonctionnements préjudiciables au travail des élus, à la qualité du dialogue social, et surtout par ricochet aux droits et garanties des agents.

Pour conclure sur ce point, **F.O.-DGFIP** ne peut accepter cette attaque envers le paritarisme.

- Sur la dotation capital-mois :

Le parcours professionnel des carrières et rémunérations : PPCR, que le gouvernement a fait passer en force prévoit entre autre, l'application d'une cadence unique d'avancement d'échelon dans les corps. Le gouvernement décide de supprimer unilatéralement, toutes les possibilités d'avancement d'échelon qui sont plus favorables que l'ancienneté.

L'attribution d'une réduction d'ancienneté, même si elle apparaissait dérisoire au vu de l'investissement des agents et de leur professionnalisme, s'apparentait quand même à une reconnaissance. Mais tout cela est bien fini pour les contrôleurs !!!

Actuellement, les agents de catégorie B voient surtout qu'en 2017 gestion 2016, ils auront tous droit à la valeur référence statutaire ... Si les agents de la DGFIP sont une référence c'est au

quotidien dans l'engagement et l'abnégation qu'ils mettent à essayer d'offrir un service public de qualité et à maintenir le bateau DGFIP à flot quand notre direction multiplie les réformes destructrices.

Sur le bilan 2016, 485 mois ont été perdus pour la catégorie B au motif que l'application EDEN ne fait remonter les mois restants qu'à l'issue de la notation et des recours. C'est inacceptable !!!

Pour 2017, **F.O.-DGFIP** revendique la distribution de toutes les réserves locales et nationales pour les C et les A.

Mais pour les B que comptez vous faire de ce reliquat ?

Ce n'est pas l'annonce de nouveaux critères de sélection pour les tableaux d'avancement qui va rassurer les agents, tant cela correspond à un retour de l'arbitraire.

De même, **F.O.-DGFIP** dénonce la manière dont seront élaborées les listes d'aptitude : additionner des croix, pour calculer une note et évaluer la manière de servir ...

Les revendications Force Ouvrière sont claires :

F.O.-DGFIP et la Fédération Générale des Fonctionnaires **F.O** exigent un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée pour que chacun puisse se situer et dénonce cette logique d'individualisation des carrières.

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

F.O.-DGFIP condamne l'absence d'évaluation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité évaluée et condamne la procédure de recours hiérarchique obligatoire préalable au recours en CAPL.

F.O.-DGFIP dénonce l'instauration de délais de gestion inférieurs aux délais légaux de recours.

F.O.-DGFIP dénonce l'attitude de certaines directions locales qui au cours de l'entretien lié au recours hiérarchique usent de manœuvres dilatoires ou d'intimidation visant à décourager les agents de formuler un recours en CAP.

F.O.-DGFIP rappelle également que PPCR (Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations) imposé par le gouvernement dans la Fonction Publique et malgré l'opposition de la majorité des syndicats, porte gravement atteinte au statut de la Fonction Publique. Ce n'est tout simplement qu'un outil de plus pour dynamiser la Fonction Publique et les statuts dans le cadre du renforcement de la politique d'austérité.

De même **F.O.-DGFIP** s'oppose à un salaire « à la tête du client » que le RIFSEEP introduira.

En conclusion, **F.O.-DGFIP** revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites,
- des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité,
- la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences,
- le maintien des statuts particuliers gravement menacés par la mise en place du protocole PPCR,
- l'exclusion totale du dispositif RIFSEEP pour tous les agents.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP